

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT D'APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

La Ville de L'Épiphanie offre une subvention de 300 \$ pour le retrait et le remplacement d'un appareil de chauffage au bois produisant des émanations de plus de 2,5 g/h, pour un modèle respectant la nouvelle norme de 2,5 g/h et moins. L'ancien appareil peut être remplacé par un appareil au bois, au gaz ou aux granules, tant qu'il respecte les quantités permises d'émanations.

La subvention accordée par la Ville de L'Épiphanie aux propriétaires est de 100\$ pour le retrait sans remplacement d'un poêle à bois produisant des émanations de plus de 2,5 g/h.



Conditions du programme

- ☐ Être propriétaire d'un bâtiment muni d'un appareil de chauffage produisant plus de 2,5 g/h de particules fines, sur le territoire de la municipalité.
- ☐ Soumettre le formulaire de demande dûment complété, la facture (signée et datée).
L'appareil doit être approuvé par les normes EPA.
- ☐ L'appareil doit être installé et fonctionnel, selon les indications du fabricant pour que le propriétaire soit admissible à la subvention.
- ☐ Inspection de l'installation de l'appareil de chauffage par le représentant de la Municipalité. À noter que ce dernier prendra une preuve du retrait de l'appareil.

Après analyse de vos pièces justificatives, vous recevrez un courriel vous informant :

- ☐ Que votre demande a été approuvée et que vous recevrez un remboursement; *
- ☐ Que votre demande a été refusée (épuisement du montant annuel attribué au programme);
- ☐ Ou que votre demande a été refusée en raison de pièces justificatives non admissibles.

*Le remboursement vous sera acheminé par la poste dans un délai de 45 jours.

Pour inscription et information :

Hôtel de Ville de L'Épiphanie

**66, rue Notre-Dame
450 588-5515**



L'Épiphanie

Formulaire de demande

Requérant

Nom _____ Prénom _____

Numéro civique _____ Rue _____ Code postal _____

☎ résidence : _____ ☎ cellulaire _____ courriel _____

Coordonnées de l'immeuble concerné _____ Rue _____ Code postal _____

Documents à fournir

- ☐ Facture originale de votre achat comprenant le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur (marque de l'équipement) ainsi que le nom et le numéro du modèle;
- ☐ Photographie de l'ancien appareil de chauffage au bois produisant des émanations de plus de 2,5 g/h prise avant que l'équipement soit remplacé. Cette photographie doit être signée et datée par le propriétaire*;
- ☐ Photographie du nouvel appareil de chauffage au bois produisant des émanations de moins de 2,5 g/h prise une fois l'installation complétée. Cette photographie doit être signée et datée par le propriétaire ou son représentant autorisé*

* Les photographies doivent représenter une vue d'ensemble (la même prise de vue avant et après le remplacement de l'équipement).

Attestation du requérant

Je, soussigné(e), déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et autorise un représentant de la Ville à se présenter sur place afin de vérifier la conformité des informations transmises.

Signé à L'Épiphanie, ce _____ par _____

Réservé à l'administration

Demande reçue le : _____ ☐ Vérification de la conformité du ou des modèle(s) acheté(s)

Par : _____ Signature _____

- ☐ Subvention (retrait et installation d'un appareil de chauffage au bois produisant des émanations de moins de 2,5 g/h)
Quantité _____

Montant de l'achat _____ (incluant les taxes) 300\$ = _____ Montant total octroyé : _____

- ☐ Subvention (retrait d'un appareil de chauffage sans remplacement) Quantité _____

Montant de l'achat _____ (incluant les taxes) 100\$ = _____ Montant total octroyé : _____

Remarque : _____



L'Épiphanie